

ARRETE MUNICIPAL N°2023-72

4 décembre 2023

**ARRETE RELATIF AU VIREMENT DE CREDIT BUDGET
PRINCIPAL**

Nous, Serge WOLLJUNG, Maire de la commune de Silly-sur-Nied

ARRETONS

Article 1 :

Le maire décide du virement des crédits n° VC03 suivants :

Total	-
Section investissement	
<i>Dépenses</i>	
2157	-14 000.00 €
2156	14 000.00 €

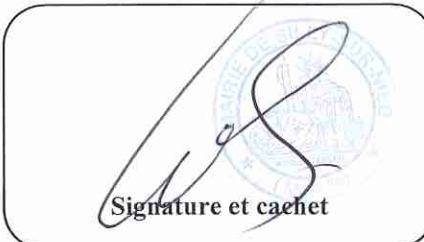
Article 2 :

Ces virements de crédits seront portés à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le trésorier de Vigy

Fait à Silly-sur-Nied, le 4 décembre 2023


Signature et cachet